



Communiqué de presse

Permanences d'accès au Droit du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles des Côtes d'Armor

Qui sommes-nous ?

La Fédération Nationale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (FNCIDFF) est une association nationale exerçant une mission d'intérêt général confiée par l'État ayant pour but de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le FNCIDFF compte un CIDFF par département sur l'ensemble du territoire français. Au sein des Côtes d'Armor, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) se situe à Saint-Brieuc.

Chaque CIDFF dispose d'un service juridique composé de juristes diplômé(e)s.

Quel est le rôle des juristes ?

Les juristes ont pour mission de faciliter l'accès au droit des citoyen-nes et en particulier des femmes grâce à une information juridique délivrée de manière accessible, confidentielle, individuelle et gratuite.

Pour remplir leur mission, les juristes assurent des permanences d'information juridique lors d'entretiens individuels physiques ou d'entretiens téléphoniques.

Au cours des entretiens, les juristes accueillent, écoutent, informent et orientent le public reçu sur leurs droits et les démarches à entreprendre.

Les juristes peuvent également apporter une aide rédactionnelle aux personnes reçues (aide pour remplir un dossier d'aide juridictionnelle, une requête auprès du Juge aux affaires familiales concernant la garde des enfants, une requête en vue d'obtenir une ordonnance de protection ...).

Les juristes délivrent une information juridique portant sur divers domaines du droit notamment sur :

- Le droit de la famille (séparation, divorce, pensions alimentaires, garde des enfants, filiation, changement de nom, successions, tutelles et curatelles...)
- Les violences sexistes (violences conjugales, harcèlement moral ou sexiste, viols & autres agressions sexuelles, mutilations sexuelles, prostitution, mariage forcé...)
- Le droit du travail (premier niveau d'information)
- Le droit des étranger-ères (premier niveau d'information)

Pour qui ?

Pour tout public : les femmes et les hommes, les particuliers et les professionnels.

Dans quels lieux ?

Afin de faciliter l'accès au droit pour les citoyen(ne)s, les juristes du CIDFF assurent des permanences d'information juridique sur l'ensemble du territoire des Côtes d'Armor notamment à :

- **Saint-Brieuc au siège social du CIDFF** : le lundi, le mercredi matin et le jeudi (le matin sous forme de permanence téléphonique). Sauf le 3^{ème} jeudi matin de chaque mois
- **Lannion à la Maison de la Justice et du Droit** : le 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} mardi de chaque mois
- **Cavan à la Maison de Service Au Public** : le 2^{ème} mardi matin de chaque mois
- **Tréguier à la Maison de Service Au Public** : le 4^{ème} mardi matin de chaque mois
- **Guingamp au Tribunal d'Instance** : le 3^{ème} jeudi matin de chaque mois
- **Guingamp à l'Association Maison de l'Argoat** : le 2^{ème} mardi après-midi de chaque mois
- **Lanvollon à la Maison du Développement** : le 4^{ème} mardi après-midi de chaque mois

Pour fixer un rendez-vous, contactez le secrétariat au : **02-96-78-47-82**

Site web : www.cotesdarmor.cidff.info/

Facebook : CIDFF 22 